

## Français du monde – ADFE

Association Démocratique des Français à l'Étranger  
Reconnue d'utilité publique

Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE  
Directrice Générale de l'AEFE  
23 Place Catalogne  
75014 PARIS

Madame la Directrice Générale,

Nous, Français du monde - ADFE, association représentative des Français de l'étranger, vous sollicitons afin de revoir la position de l'Agence et plus particulièrement celle du service des aides à la scolarité au sujet des modalités d'instructions des dossiers de demandes de bourses scolaires pour l'année 2024/2025.

En effet, lors des Conseils consulaires des bourses scolaires (CCB 1 du rythme Nord, principalement), la majorité des représentants de l'association Français du monde - ADFE, ainsi que la plupart des Conseillers des Français de l'étranger ont manifesté leurs désapprobations sur la baisse de l'indice de parité du pouvoir d'achat (IPPA). Ajoutée au maintien à 7 points de la Contribution progressive de solidarité (CPS), cette mesure a pour effet a minima d'alourdir le reste à charge des bénéficiaires, au pire d'exclure du système un certain nombre de familles.

Cet indice est imposé de façon arbitraire aux CCB sans justification ni moyen de contrôle, son calcul par un cabinet de conseil privé étant tenu secret. Dans le contexte actuel de réductions budgétaires, la fiabilité de cet indice est évidemment sujette à caution. Cette opacité ne peut que susciter l'incompréhension voire l'exaspération des familles qui voient dans ce calcul un « tour de passe-passe » destiné à réduire, l'enveloppe limitative des bourses.

Nous ne pouvons croire que cette diminution corresponde à l'évolution du coût de la vie dans la majorité des pays. Le monde entier est impacté par la crise économique et certains subissent encore l'après-Covid dévastateur. Tout a augmenté, l'essence, l'électricité, les produits de première nécessité, les produits d'importation, la restauration, les loyers, les transports. Les frais de scolarité suivent, eux aussi, une courbe ascendante depuis toujours.

Comment est-il possible que le nombre de bourses octroyées et les quotités, eux, diminuent !

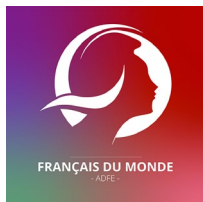
Par ailleurs, une déclaration liminaire a été lue en début de séance dans bon nombre de CCB avec le souhait que cette déclaration soit annexée au PV du Conseil. Or dans la foulée, une note interne de la tutelle a donné aux postes la consigne de ne pas retranscrire ni annexer cette déclaration. Cette note confidentielle directement envoyée aux consulats interfère sur les instructions spécifiques de l'AEFE qui n'interdisent, pas plus qu'en CNB, la tenue et la retranscription des débats sur les questions de cadrage ou de politique budgétaire.

Cette entrave à l'expression des membres du CCB est inacceptable. Les représentants de la communauté française entendent pouvoir s'exprimer sur toutes les questions qui concernent les réalités des pays dans lesquels ils sont installés, y compris sur le coût de la vie qu'ils subissent eux-mêmes et sur le montant de l'enveloppe des bourses qui est censé s'y référer. Et ils tiennent à être entendus et respectés, en Conseil consulaire comme en CNB.

Vous trouverez en pièce jointe à ce courrier, la déclaration liminaire.

Dans l'attente d'une réelle prise en compte de nos remarques, nous vous prions, Madame la Directrice générale, d'agréer nos salutations respectueuses.

**François BOUCHER**  
Président  
Pour le Bureau national



## Français du monde – ADFE

Association Démocratique des Français à l'Étranger  
Reconnue d'utilité publique

Annexe :

### DÉCLARATION LIMINAIRE SOUMISE AU VOTE

DÉPOSÉE PAR L'ASSOCIATION FRANÇAIS DU MONDE-ADFE (NOM DE LA SECTION)

#### **Objet : Bourses scolaires 2024/2025 et variation de l'Indice de Parité du Pouvoir d'Achat (IPPA)**

Le réseau d'enseignement français à l'étranger joue un rôle indispensable pour les enfants français résidant hors de France, et les bourses scolaires sont essentielles à son accessibilité pour toutes les familles.

Ainsi les bourses contribuent de façon déterminante au mandat confié par la loi aux établissements gérés par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ou conventionnés : « assurer, en faveur des enfants français établis hors de France, les missions de service public relatives à l'éducation » (Art. L452-2 du Code de l'éducation).

Cette année, l'évolution de l'IPPA (indice de Parité de Pouvoir d'Achat) affectera durement à la baisse le montant des bourses scolaires.

En/Au (**NOM DU PAYS**), de 2023 à 2024, l'IPPA passe en effet de (**NOMBRE**) à (**NOMBRE**) pour (**NOM DE LA VILLE**), de (**NOMBRE**) à (**NOMBRE**) pour (**NOM DE LA VILLE**), et de (**NOMBRE**) à (**NOMBRE**) pour (**NOM DE LA VILLE**), (etc.)

Cette évolution de l'IPPA, sans rapport manifeste avec l'évolution réelle du coût de la vie dans les villes concernées, est imposée par l'administration aux conseils consulaires sans concertation ni explications, ni possibilité de contrôle puisque se basant sur les données d'un cabinet de conseil privé qui tient ses méthodes de calcul secrètes.

L'année dernière une hausse sans précédent de la CPS (variable d'ajustement désignée dans la loi sous le nom de « contribution progressive de solidarité ») avait déjà entraîné une baisse brutale des quotités de bourses. Pour cette campagne 2024/2025, la variation de l'IPPA, ajoutée au maintien de la CPS à son niveau élevé, permettra, peut-être, de faire entrer les besoins dans les limites d'une enveloppe budgétaire qui n'augmente pas à la mesure de la hausse du nombre d'enfants scolarisés et des hausses de frais de scolarité.

Mais le résultat, c'est que le reste à charge pour les familles va encore augmenter, portant un coup de plus à la crédibilité et à la stabilité de notre système de bourses scolaires. Au risque de forcer certaines familles à déscolariser leurs enfants, et au risque d'en dissuader d'autres de scolariser leurs enfants dans le système français.

L'association Français du monde - ADFE constate une fois de plus que ce seront les familles à revenus intermédiaires qui paieront le prix des ajustements budgétaires décidés par le gouvernement malgré l'ambition affichée par celui-ci de doubler les effectifs dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger et de défendre la francophonie.

Nous réclamons une politique d'aide à la scolarité plus volontaire et plus ambitieuse, afin de préserver la mixité sociale et l'accès de tous les enfants français à l'enseignement français à l'étranger.

Français du monde – ADFE

62, boulevard Garibaldi 75015 Paris

[contact@francais-du-monde.org](mailto:contact@francais-du-monde.org) | +33 (0) 1 43 06 84 45

[francais-du-monde.org](http://francais-du-monde.org)